

MEDIAN TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 598.745,15 euros
Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne
RCS Grasse N° 443 676 309
(ci-après la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport des opérations relatives aux options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

I Opérations d'attributions d'options de souscription d'actions

A) Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, en sa 30^{ème} résolution, a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit (38) mois, sa compétence pour émettre au profit des dirigeants sociaux de la Société, des membres du personnel de la Société, et des membres du personnel des Sociétés liées à la Société au sens du 1° de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux au maximum 300.000 options donnant droit à la souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait déterminé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-177 du code de commerce ; ce prix de souscription serait déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Le nombre total des options ne pouvait donner droit à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à 300.000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale a délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour mettre en œuvre l'autorisation, et notamment de :

-étendre le bénéfice de ces options aux salariés des sociétés du groupe visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce qui viendraient s'ajouter au périmètre actuel du groupe ;

-prévoir l'obligation d'être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l'article L. 225-180 du Code de commerce, au moment de l'exercice des options ;

-fixer la période d'exercice des options et d'interdiction de revente immédiate des actions souscrites, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée de l'option conformément à l'article L.225-177 du Code de Commerce.

B) Conseil d'Administration du 26 juin 2017

Le Conseil d'Administration a fait usage, le 26 juin 2017, de la délégation de compétence qui lui a été conférée par la 30^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017 et a émis 22.500 options de souscription d'actions selon les modalités principales suivantes :

(i) **Nombre d'options** : 22.500 options.

(ii) **Prix d'exercice**

Le prix d'exercice a été fixé à treize euros (13€) par action souscrite.

Le prix a été déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce.

Ce prix restera fixe pendant toute la période de validité des options sauf si la Société venait à réaliser une des opérations prévues par la loi nécessitant un ajustement (article L.225-181 du Code de commerce).

(iii) **Durée de validité des options**

La durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration, soit jusqu'au 25 juin 2024 inclus.

C) Conseil d'Administration du 13 décembre 2017

Le Conseil d'Administration a fait usage, le 13 décembre 2017, de la délégation de compétence qui lui a été conférée par la 30^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017 et a émis 34.500 options de souscription d'actions (les « **Options** ») selon les modalités principales suivantes :

(i) **Nombre d'options** : 34.500 options.

(ii) **Prix d'exercice**

Le prix d'exercice a été fixé à treize euros (13€) par action souscrite.

Le prix a été déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce.

Ce prix restera fixe pendant toute la période de validité des options sauf si la Société venait à réaliser une des opérations prévues par la loi nécessitant un ajustement (article L.225-181 du Code de commerce).

(iii) **Durée de validité des options**

La durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration, soit jusqu'au 12 décembre 2024 inclus.

II Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux

II.1 Attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice de mandataires sociaux

NEANT

II.2 Levées d'options de souscription d'actions par des mandataires sociaux

NEANT

III Options de souscription d'actions consenties à des salariés non mandataires sociaux

III.1 Attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice de salariés non mandataires sociaux

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par la société à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :

BENEFICIAIRES	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2017 CONSENTIES	PRIX D'EXERCICE	DATE D'ECHEANCE
William BRODERICK	7.500	13€	25 juin 2024
Jeff VENTIMIGLIA	15.000	13€	25 juin 2024
Shawn BROSKE	7 500	13€	12 décembre 2024
Bryan FITZGERALD	5 000	13€	12 décembre 2024
Richard KAHN	4 500	13€	12 décembre 2024
Whitney SHANKLAND	5 000	13€	12 décembre 2024
Shinji YUE	7 500	13€	12 décembre 2024
Christopher FARRANCE	5 000	13€	12 décembre 2024

III.2 Levées d'options de souscription d'actions par des salariés non mandataires sociaux

NEANT

Le Conseil d'Administration